

LE CANADA

DEUXIÈME ANNÉE—NUMÉRO 77

VENDREDI, 2 AVRIL 1880

Rédacteur en chef
JOSEPH TASSÉ

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus

Edition Quotidienne
Un an, payable d'avance.....\$4.00
Payable dans le cours de l'année.....5.00
Six mois, payable d'avance.....\$2.00
Payable à la fin du semestre.....3.00

Administrateur
O. D. THÉRIAU

Les lettres et envois non affranchis sont refusés

BUREAUX—No. 445, rue Sussex, Ottawa et No. 70, rue Albert Hull.



BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des Mails.

1879—Arrangements d'hiver—1879.

MALLS.	Fermé.		Débarqué.	
	A.M.	P.M.	A.M.	P.M.
Est.—Montréal, Québec, etc.	10 00	1 00	8 00	3 00
Provinces Maritimes, Québec, Kingston, Toronto, etc.	10 00	1 00	8 00	3 00
St. J., St. C., Océanographique, etc.	10 00	1 00	8 00	3 00
Paris, Océanographique, etc.	10 00	1 00	8 00	3 00
Cité de New-York, etc.	10 00	1 00	8 00	3 00
Comptable, etc.	10 00	1 00	8 00	3 00
Manitoba, etc.	10 00	1 00	8 00	3 00
North (Gouver. Kan., etc.)	10 00	1 00	8 00	3 00
Manitoba, etc.	10 00	1 00	8 00	3 00
Pembroke, Renfrew, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Acton, St. Catharines, Hamilton, Perth, Smith's Falls, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Sand Point, Arripont, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Hell, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Belleville, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
St. Catharines, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Hull, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Ashton, Renfrew, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Des de la Rivière, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Gatineau, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
New Millbrook, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Billings, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Malla Anglaise, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Les Lunettes et Malla Anglaise, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Halifax, le samedi, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Malla Anglaise, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Halifax, le samedi, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00
Malla Anglaise, etc.	9 50	1 00	8 00	3 00

Tous les trains enregistrés doivent être mis à la poste une demi-heure d'avance.

Bureau ouvert de 8 h. A.M. jusqu'à 8 h. P.M. Pour ce qui regarde la Banque d'Épargne du Bureau on se rendra au Poste, qui est ouvert de 8 h. A.M. jusqu'à 4 heures P.M. tous les jours.

O. P. BAKER, Maître de Poste, Ottawa, 24 Nov. 1879

Chemins de fer C. M. O. et O.



PROVINCE DE QUÉBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT

BILLES PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la concession de BILLES PRIVÉS ou LOCATAIRES, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou délimiter des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Billes Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Billes Privés.

Toutes pétitions pour Billes Privés doivent être présentées dans les "deux Premières semaines" de la session.

L. DELORME, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 16 Février 1880.

5e ANNÉE

L'ALBUM DES FAMILLES

(Remplaçant le Foyer Domestique.)

REVUE LITTÉRAIRE HISTORIQUE ARTISTIQUE ET BIOGRAPHIQUE

Cette Revue, spécialement destinée aux Familles, renferme 48 pages de matières à lire, double colonne, comprenant des Biographies, Voyages, Causeries, Littérature, etc., et elle paraît le 1er de chaque mois.

Cette publication est particulièrement destinée à propager la bonne lecture au sein des familles catholiques, et elle est rédigée par les principales plumes canadiennes du pays, en vue d'éclairer et de plaire tout à la fois, par une série de travaux littéraires inédits et très variés.

Un Mécanisme de Musique chaque Mois

Le prix de l'abonnement est de \$2.00 par année, payable d'avance, ou dans les trente jours qui suivent la demande d'abonnement.

L'abonnement ne se fractionne pas; il commence avec l'année. Sur demande, on expédie une des dernières livraisons de l'Album des Familles, pour échantillon.

Dans les villes, on peut s'abonner chez les Agents spéciaux, ou par lettre adressée à M. l'Administrateur de l'Album des Familles, à Ottawa.

Un moyen de faire de l'argent

L'Administration de l'Album des Familles accorde une commission de 10 par cent aux personnes qui se chargent, dans les campagnes, de lui obtenir de nouveaux abonnés.

Dans ce cas, ces personnes n'auront à nous adresser que \$1.80 pour chaque abonné ainsi obtenu, par lettre enregistrée, avec les noms et adresses des dits abonnés, auxquels nous adresserons directement l'Album des Familles, chaque mois.

Ottawa, le 20 Janvier 1880.

AUX INVENTEURS!

J. COURSOLLE & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabricque, Marques de Commerce et de Bois.

Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, B. P.—Boite 68, OTTAWA, Ont.

Librairie CANADIENNE.

F. X. MICHAUD, LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école, ROMANS INTERESSANTS

Objets de piété, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD, RELIEUR ET REGLEUR.

Livres de comptes de toute espèce et de toute dimension, cahiers pour les écoles, etc., etc., etc.

Vieux livres et musique religieuse avec goût et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Une visite est sollicitée.

F. X. MICHAUD, 29 et 35 Rue DUKE, CHAUDIÈRES.

6 septembre 1879.

Alex. Mortimer,

Papeterie, Reliure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur cuivre.

O. V. GREENBERG, Directeur du département lithographique.

Ordres exécutés avec promptitude et de la manière la plus soignée.

ALEX. MORTIMER, 194, 196 et 198 Rue SPARKS, Ottawa, 22 juillet 1879.

Merveilleuse invention.

LITHOGRAM PATENTÉ DE JACOB.

Brevet le 16 juillet 1879.

TEMS, ARGENT ET TRAVAIL DE SAUVÉ:

10 impressions à la minute. Au-dessus de 50 impressions à la fois.

Presses, rouleaux, tampons ou batteries sont inutiles. Le procédé est si simple qu'un enfant peut le travailler.

Indispensable pour Syndics officiels, Avocats, Architectes, Géomètres, Banquiers, Marchands et autres.

Ces appareils sont de la dimension des cartes postales, des billets, des lettres et papiers d'affaires, et coûtent respectivement \$2.50, \$5, \$7, et \$9.

J. M. JACOB, Breveté, 457 rue Saint-Paul, Montréal.

James Hope et Cie, AGENTS A OTTAWA, 20 août 1879.

Napoleon Audette

BARBIER COIFFEUR, No. 255, RUE WELLINGTON, VIS-À-VIS L'Hotel "Royal Exchange."

CIGARES, Tabac et Pipes de première qualité constamment en mains.

Ottawa, 26 Déc. 1879.

R. O. W. MacQUAIG,

Syndic Officiel pour la Cité d'Ottawa et le Comté de Carleton.

Bureau—No. 60 Rue Sparks, Ottawa, 29 janvier 1879.

J. Brewer, ENCANTEUR

148 RUE SPARKS 148, Ottawa, 11 juillet 1879.

P. LARMONTE,

Comptable et agent général Syndic officiel pour le comté de Carleton et la cité d'Ottawa.

AGENT POUR La compagnie d'assurance contre le feu "Western."

La compagnie d'assurance "Québec."

La compagnie d'assurance "Lancashire."

La compagnie d'assurance "Standard Life."

La ligne de steamers "Anchor."

Bureau, 161 rue Sparks, Ottawa, 18 août 1879.

T. RAJOTTE,

Syndic Officiel Pour le comté de Carleton et la ville d'Ottawa, Comptable et Collecteur.

Bureau—64 rue Wellington, Ottawa, Ottawa, 14 août 1879.

DEMEMAGEMENT.

F. DUHAMEL

désire informer ses nombreux amis et le public, en général, qu'il a transporté son état au MARCHÉ DU QUARTIER BY, étal "B," et devant occupé par J. Cassidy, où il tiendra constamment un approvisionnement de Viandes de toutes sortes

DANS LA MEILLEURE CONDITION.

Reconnaisant de l'encouragement libéral qu'il a reçu par le passé, il espère que ses pratiques lui continueront leur patronage dans son nouvel établissement.

Ottawa, 11 Nov., 1879.

Chapeaux du Printemps.

TOUTES SORTES DE CHAPEAUX DU PRINTEMPS REÇUS TOUTS LES JOURS, chez GEORGE SIMMS, 585 Rue SUSSEX.

L'On Nettoie et Repasse les CHAPEAUX DE FEUTRE, Ottawa, 1er avril 1879.

Wm HOWE,

Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc.

Importateur et marchand de Tapisseries et de décors.

Peinture, huile, vitres, mastics, vernis, etc. Ottawa, 22 octobre, 1879.

GIBIER ET POISSON.

On trouvera toujours l'ARI MOISE à son Magasin, au Marché neuf du Quartier By, de même que son représentant dans le Marché Wellington, avec un approvisionnement complet de Poissons et de Gibiers de toutes sortes, qu'il vend comme par le passé à des prix très réduits.

MOISE LAPOINTE, Ottawa, 26 Déc. 1879.

AGENT, LISEZ OECI!

NOUS paierons à des agents \$100 par mois de rétribution, frais à part, ou nous leur abandonnerons une somme considérable pour la vente du privilège de nos récentes et merveilleuses inventions. Nous sommes sérieux dans ce que nous avançons. Échantillons gratuits. Adresse

SHERMAN ET CIE., Marshall, Mich

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

DES SOUMISSIONS pour une seconde section de cent milles, A L'OUEST DE LA RIVIERE-ROUGE, seront reçues par le dessinateur jusqu'à lundi, le 29 mars prochain.

Cette section s'étend d'un point formant l'extrémité du contrat 48, près de la frontière ouest du Manitoba, jusqu'à un point à l'ouest de la vallée de "Bird Tail Creek."

Les soumissions devront être faites sur des blancs imprimés que les entrepreneurs pourront obtenir le ou après le 1er jour de mars prochain, dans les bureaux de l'ingénieur du Pacifique, à Ottawa et à Winnipeg.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 11 février 1880.

La limite de temps pour la réception des soumissions ci-dessus, est prolongé jusqu'à VENDREDI, 10 MARS, le 9 AVRIL prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 22 mars 1879.

Chemins de fer Canadien du Pacifique

SOUMISSIONS pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours de quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année:

30 locomotives

16 wagons de première classe, ou wagons lit, selon que pourra l'exiger le département.

20 wagons de seconde classe.

3 wagons d'express ou de bagage.

3 wagons de poste et wagons fumoirs.

240 wagons de fret couverts.

100 wagons de fret découverts.

2 charriots pour le déblayage de la voie.

2 charriots à neige.

40 wagons d'équipe.

Le feu devra être manufacturé dans les Puissances du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails.

Les soumissions devront être déposées jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 7 février, 1880.

A Vendre ou à Louer

Cette magnifique maison double en briques, couverte en fer-blanc, contenant onze appartements, avec privy et chambre de bain, No. 635 rue Saint-Patrice. Superbe terrain de ville de 100 pieds de front sur 160 pieds de longueur, borné en arrière par la rivière Rideau. Grandes écuries et étable. Pour être vendus ou loués à bien bon marché.

Aussi, diverses autres propriétés dans différentes parties de la ville.

Pour les conditions, s'adresser à J. L. OLIVIER, Secrétaire-Trésorier de la société de Construction du Canadienne, rue York, Ottawa, 24 février, 1880.

James Mitchell et Cie.

Présentant la liberté d'annoncer qu'ils sont devenus les acquéreurs du siège d'affaires et de l'établissement de la ci-devant compagnie MORISON, MCKEAN ET CIE., pour la confection en gros de biscuits et pâtisseries, 66 rue York, Ottawa, et y font exécuter des changements et des améliorations qui les mettent sur un pied de concurrence avantageuse avec les premières maisons de la Puissance, tant pour la qualité des produits que pour les conditions de vente, et, conséquemment, ils font appel avec confiance au consommateur en demandant une part de son patronage.

Aucune concurrence de terre ou exemption de taxe ne sera demandée, bien que nos dépenses soient considérables.

Notre boulangerie au No. 146 rue Bank, a toujours le patronage de ceux qui aiment le pain de première qualité.

J. MITCHELL ET CIE., 146 Rue Bank, et 96 Rue York, Ottawa, 27 janvier 1879.

A VENDRE OU A LOUER

FOUR DE BOULANGER

De 1ère classe

Avec plusieurs maisons d'habitation, cours et écuries, situé dans la Cité de Hull.

S'adresser à FRANÇOIS BRAVEAU, Plâtrier, 32 rue Kent, Hull.

AVIS

Est par le présent donné que demandé a été faite sous l'autorité de la section 16, chap. 34 des Statuts Révisés, pour prolonger au-delà de la limite de temps pour laquelle elle est accordée, les lettres patentes portant la date du vingt-troisième jour d'août 1866, accordées à John Lamb pour une nouvelle turbine améliorée.

Ottawa, 23 février 1880.

MARCHANDISES SÈCHES

Magasin Populaire

DE A. D. RICHARD, COIN DES RUES DE L'EGLISE ET CUMBERLAND, OTTAWA.

M. RICHARD a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables.

Ottawa, 20 octobre 1879.

ASSURANCE CONTRE LE FEU,

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE D'ANGLETERRE

ACTIF, \$10,000,000.

Le sousigné est préparé à accepter, des RISQUES CONTRE LE FEU, aux taux les plus réduits sur toutes descriptions de propriétés qu'il est d'usage d'assurer.

LE SOUSSIGNÉ EST AUSSI L'AGENT DE LA Compagnie Canadienne "Trust and Loan," Argent à prêter sur Propriétés Foncières en ville et à la campagne, dans les provinces de Québec et d'Ontario. Fin toutes sommes voulues. Hypothèques acceptées.

T. M. CLARK, Agent, Côté des rues ELGIN ET WELLINGTON, Ottawa, 23 mars 1879.

Chemins de Fer Intercanadiens

ARRANGEMENTS D'HIVER

COMMENÇANT LE 17 NOV. 1879.

Il y a, tous les jours, des trains express, à l'aparcours total, pour les voyageurs, les Dimanches exceptés, aux heures suivantes:

Partant de la Pointe-Lévy, 8.15 A.M.

" Rivière-du-Loup, 1.40 P.M.

Arrivant à Trois Pistoles, 2.41 P.M.

" Rimouski, 4.25 P.M.

" Chamblé, 5.15 P.M.

" Dalhousie, 9.55 P.M.

" Bathurst, 12.00 A.M.

" Newcastle, 1.42 P.M.

" Moncton, 3.00 P.M.

" Saint-Jean, 9.25 P.M.

" Halifax, 1.40 P.M.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche.

Les trains qui partent de Halifax, 1.14 p.m. et de Saint-Jean à 5.05 p.m., le samedi, restent à Campbellton le dimanche.

Pour renseignements relatifs aux prix de passage, billets, tarif du fret, heures de départ, etc., s'adresser au:

CAPT. McQUAIG, Rue Sparks, Ottawa.

D. POTTINGER, Surintendant-en-chef.

POUDRES DE CONDITION D'ALEXANDER

BOULES POUR les ROGNONS ET AUTRES

MEDICINES CELEBRES POUR LES

Chevaux

AGENT A OTTAWA—C. STRATTON, Côtés des rues Dalhousie et Saint-Patrick.

AVIS—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON. Je mets donc le public en garde contre les contrefaçons.

T. ALEXANDER, Ottawa, 7 nov., 1879.

FEUILLETON

3 LA

Route de l'Abîme!

PAR RAUL DE NAVERY

(Suite.)

—Avec votre intelligence et votre facilité, vous ne manquerez pas de trouver de ces causes qui posent tout de suite un homme au barreau : un gros procès de presse ou quelque affaire litigieuse bien compliquée dont le gain fonde une réputation. C'est une grande preuve de savoir-faire que de débiter aujourd'hui dans la vie comme vous, monsieur le comte, car les avocats vont toutes les carrières orientées devant eux, depuis la politique jusqu'à la diplomatie.

—Je suis moins ambitieux, répondit Rolland.

—Et vous avez tort. L'ambition est l'unique levier qui nous soulève et

Vendredi, 2 Avril 1880

SOMMAIRE

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE. L'EMIGRATION. EGRES DE JOUR. CHAMBRE DES COMMUNES. COMMUNICATION. SE VICE TELEGRAPHIQUE. A TRAVERS OTTAWA. FEUILLETON—LA ROUTE DE L'ANNE. Raoul de Nadey. MA CHÈS D'OTTAWA. MARCHÉS ÉTRANGERS.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Il est à peu près certain qu'il va s'opérer une union entre deux compagnies de chemins de fer projetées qui semblaient devoir se faire l'une à l'autre une concurrence acharnée; ce sont la compagnie de chemin de fer et de navigation de Winnipeg et de la baie d'Hudson et celle de la vallée de la rivière Nelson. La raison de cette entente à l'amiable est que le trafic suffira tout probablement pour alimenter les deux routes. La meilleure preuve de ce fait c'est que M. Donald Smith a déclaré à la chambre qu'il était disposé à prendre des actions dans la compagnie rivale à la sienne. On dit que plusieurs jours ne se passeront pas sans que ces deux compagnies arrivent à un compromis satisfaisant.

La plus grande partie de la séance d'hier a été consacrée à la prise en considération du bill présenté par M. Baby pour refondre les lois concernant le revenu de l'intérieur. Ce bill est immense et contient près de deux cents clauses, dont on trouvera une analyse dans le compte rendu que nous publions ailleurs. Cent clauses ont été examinées et discutées hier en comité général, et le petit nombre de membres présents a attesté qu'une matière aussi abstraite n'avait guère de charmes pour la plus forte partie de la représentation.

M. Baby a traité son sujet de main de maître. La compétence dont il a fait preuve, son intelligence parfaite d'une question aussi compliquée, ses réponses lucides et victorieuses à la plupart des objections, offraient un contraste saisissant avec l'incompétence parfaite manifestée naguère par quelques uns de ses prédécesseurs en pareille occurrence.

Voici un résumé plus exact que celui que nous avons donné hier des objections de M. Blake contre la manière d'opérer de quelques unes des sociétés de prêt existantes. « Il y a trois grands défauts dans les sociétés de prêt. En premier lieu, les règlements sont incompris par les emprunteurs, ce qui fait que des sommes très élevées sont payées pour les arrérages. Il ne veut pas donner à entendre qu'il est opposé à ces règlements, car il considère qu'il est très juste que l'on exige l'intérêt sur les intérêts arriérés. Cependant certaines sociétés ont une manière de calculer ces intérêts, qu'il n'a jamais comprise, et il est d'avis qu'il serait très opportun que la législation décrétât que les sociétés soient obligées de faire connaître leur taux réel d'intérêt, de manière que l'emprunteur sache ce qu'il paie. Un des autres défauts est la nomination d'agents qui se font une concurrence acharnée entre eux, et qui vont même jusqu'à offrir à certaines personnes de l'argent pour payer ce qu'ils doivent à d'autres sociétés, dans le but d'obtenir eux-mêmes les hypothèques. »

L'EMIGRATION

Les dépêches d'Angleterre annoncent le départ prochain de nombreux émigrants pour l'Amérique. Des détachements considérables doivent partir dans le cours du mois ou au commencement de mai. Une grande partie de cette émigration est destinée au Canada et surtout au Nord-Ouest. Nos agents dans le Royaume-Uni avaient prouvé cet exode dans des communications qui se trouvent dans le rapport du ministre de l'Agriculture.

On peut s'attendre à voir un fort courant de population se diriger de la Grande-Bretagne vers Manitoba dans le cours des prochaines années. Tout fait prévoir que le Nord-Ouest va devenir le centre d'attraction principal de l'émigration anglaise. Ce résultat a été annoncé d'avance par les meilleurs connaisseurs. Sir Leo Tilly disait l'autre jour à un reporter du Herald de New-York qu'il calculait qu'avant fin de l'année la population du Nord-Ouest égalerait celle des anciennes provinces. Ces pays nouveaux seront alors en état de supporter une partie du fardeau de la dette que la Confédération assume actuellement en vue de les développer.

C'est là une considération qui explique certaines choses que l'on peut trouver étranges à première vue. Voilà, dit-on quelque part, les quatre grandes provinces qui s'endettent outre mesure, déraisonnablement pour coloniser le Nord-Ouest. Mais on ne songe pas que ces provinces ne seront pas seules à payer la dette ainsi encourue. Le Nord-Ouest, lorsqu'il aura absorbé et fait fructifier les millions que nous empruntons autant en son nom qu'au nôtre, les rendra avec usure et nous aidera à acquitter les obligations communes. Cela explique la politique du gouvernement à l'égard des grands travaux publics entrepris dans cette région reculée.

Il y a aussi une autre considération non moins importante à faire valoir en faveur de cette politique. En colonisant le Nord-Ouest, en y attirant les populations, en y construisant de grands travaux, le gouvernement fait une spéculation magnifique, propre à jeter dans l'admiration l'agitateur le plus expert. Il donne une valeur incalculable à ses propriétés, à ses terres immenses qui ne lui seraient d'aucune utilité autrement, et qui dans vingt ans vaudront des centaines de millions de piastres. A tous égards donc, l'affaire est bonne. Pour bien en juger, il faut voir dans les emprunts qui sont faits pour le Pacifique non la dette, la charge, mais le placement.

Au reste, si le chemin de fer du Pacifique, que nous sommes tenus de construire, nous coûte si cher, la faute n'en revient nullement au cabinet actuel, qui porte en ce moment le poids des bêtises commises par ses prédécesseurs. D'après le plan primitif, le Pacifique ne devait coûter au pays que trente millions en argent, et l'entreprise restait sous la responsabilité privée des entrepreneurs. La gigantesque intrigue connue sous le nom de scandale du Pacifique, est venue déranger cette combinaison. Les libéraux, au pouvoir, ont imposé au pays le lourd fardeau de l'entreprise. Le premier plan était proportionné à nos forces. Le second les dépasse peut-être, si nous ne considérons que le présent. Heureusement nous pouvons compter sur un avenir qui nous garantira contre toute déception. Le gouvernement a pris les meilleurs moyens de compenser les désavantages de la position en activant la colonisation du Nord-Ouest et en y attirant l'émigration européenne.

Le grand coup dans ce sens a été frappé l'an dernier. La visite des députés anglais, résultat de l'heureuse idée de notre ministre des finances, a donné le branle à l'émigration britannique qui va affluer vers nos territoires déserts et nous aider à les peupler. Les prochains départs d'Angleterre, annoncés aujourd'hui par le télégraphe, sont le premier signe de ce mouvement qui ira toujours en croissant jusqu'à ce que la prédiction de sir Leonard Tilley se réalise. Nous ne serons pas en peine alors de payer notre dette, avec les produits du Nord-Ouest, et ceux de nos terres publiques, et avec les revenus du commerce d'entrepôt et de transit qui seront décuplés dans les provinces de l'Est.

ECHOS DU JOUR

L'honorable M. Chapleau est actuellement à New-York avec sa femme.

Son Excellence le gouverneur général et Son Altesse Royale la princesse Louise ont accepté l'invitation d'assister à l'inauguration de l'exposition provinciale, qui se tiendra à Hamilton, au mois de septembre prochain.

Son Altesse Royale la princesse Louise s'occupe actuellement d'esquisser un croquis de notre splendide chute des Chaudières, vue du pont suspendu. On dit même qu'elle en fera une peinture à l'huile. Le sujet est bien de nature à tenter le pinceau de l'artiste.

Sir Francis Hincks et les autres directeurs de la Banque Consolidée trouvés coupables aux dernières assises d'avoir signé un état faux des affaires de la banque, ont été formellement acquittés par la cour du Banc de la Reine, à Montréal, la poursuite ayant été retirée sur accusation.

Un journal de Chicago vient d'acheter d'une maison de Montréal une quantité énorme de papier, suffisante, dit-on, pour remplir 100 chars. Le transport et les droits payés, le papier canadien coûtera moins cher que le papier des Etats-Unis, dont le prix est exorbitant.

L'honorable M. Alexander a reçu la lettre suivante du lieutenant général sir Henry Ponsonby, secrétaire privé de la Reine d'Angleterre, accusant réception du compte-rendu de la séance du Sénat à laquelle a été adoptée l'adresse félicitant Son Excellence et Son Altesse Royale la princesse Louise, d'avoir échappé à l'accident, qui aurait pu leur coûter la vie.

Palais Buckingham, 8 mars, 1880.

Le lieutenant général sir Henry Ponsonby présente ses compliments à M. Alexander et à l'honneur d'accuser réception de sa lettre accompagnant le compte-rendu d'un débat qui a été présenté à la Reine. Sir Henry Ponsonby peut donner l'assurance à M. Alexander que Sa Majesté a eu avec la plus vive satisfaction ce compte-rendu des délibérations du Sénat du Canada.

Sir Charles Tupper a donné audience hier à une députation importante, composée de commerçants et d'expéditeurs de toutes les parties du pays. Ces délégués venaient de faire des représentations au gouvernement au sujet des charges qui sont imposées au commerce de transit sur les canaux et dans les postes inférieurs du Saint-Laurent. Ces charges sont trop lourdes, d'après la députation, et elles empêchent nos expéditeurs de rivaliser avec ceux de l'Érie et des rivières américaines. Il s'agit par conséquent de faire réduire les droits d'entrée et de passage dans nos postes sur nos canaux. Le ministre des chemins de fer et canaux promet de prendre la question en considération. Sir Charles Tupper était assisté des quatre ministres du Bas-Canada, qui ont semblé prendre un vif intérêt à cette matière.

La protection fait son chemin. Une compagnie française se propose d'établir une fabrique de sucre de betteraves dans les environs de Lévis; treize capitalistes ont déjà souscrit les fonds nécessaires pour cette fabrique. D'un autre côté, on annonce que le trafic sur nos chemins de fer est tellement actif que l'augmentation des recettes du Grand Tronc pendant la semaine finissant le 30 mars, sur la semaine correspondante de 1879, est de \$52,903. On nous mande en outre de Montréal que les manufactures de cette ville ont tellement d'ouvrage que les ouvriers travaillent le soir. Finalement, une dépêche nous apprend qu'une compagnie se forme pour l'exploitation de minerais de fer trouvés sur la East River, comté de Picton. Les gisements sont considérables et de qualité supérieure, on s'attend que l'entreprise devra réaliser de beaux profits.

Les dépêches reçues de Londres ce matin confirment ce que nous disions au sujet de la signification des élections qui ont eu lieu les premiers jours. Ces élections ne dérangeaient aucunement les calculs des comités conservateurs. Il s'agit du vote des bourgeois et des dignitaires, sur lesquels le parti ministériel n'a jamais compté. Ces circonscriptions passent aux libéraux, qui constituent la force des conservateurs et qui ne font que commencer à voter.

Tout de même, la dévotion des ministériels paraît se continuer. Ils ont perdu du terrain dans la journée d'hier, et ils ne peuvent plus compter, en tous cas, que sur une faible majorité, et la chance tourner complètement en leur faveur. Près de la moitié des collèges ont voté, soit 275 circonscriptions (le nombre total des circonscriptions est de 568—et non de 558, comme nous le faisions dire hier nos typographes), et les libéraux sont en majorité. Ils ont gagné un bon nombre de divisions conservatrices.

L'excitation est naturellement très intense en Angleterre. Toutes sortes de rumeurs ont cours. On dit que lord Beaconsfield résignera, si sa majorité est faible.

La campagne se poursuit aujourd'hui. La présentation des candidats a eu lieu hier dans 48 circonscriptions et la votation dans 70.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'orateur prend son siège à trois heures. Après les affaires de routine, un message est reçu du gouverneur général requérant la présence des membres de la Chambre des communes dans la salle du Sénat. La chambre s'y étant rendue, Son Excellence a sanctionné le bill relatif à l'abrogation de la loi de faillite.

M. Bonville présente le quatrième rapport du comité des ordres permanents sur les banques et le commerce.

M. Patterson (Essex) présente un projet de loi amendement l'acte de juridiction maritime de 1877.

M. Ritchie présente un bill accordant à la cour de police d'Halifax le droit de condamner les jeunes délinquants à la détention dans l'école industrielle d'Halifax.

Sir John A. Macdonald présente un bill pourvoyant à la nomination d'un

représentant du Canada dans le royaume-uni.

M. Ritchie reprend le débat sur la motion de M. McDonnell relative aux réclamations des provinces concernant l'octroi des pêcheries.

M. Mackenzie—La séance du jeudi est consacrée aux mesures du gouvernement; la reprise de ce débat n'est donc pas dans l'ordre.

Sir Charles Tupper présente les correspondances relatives à l'embranchement de la baie Georgienne.

M. Masson fait motion pour la seconde lecture du bill amendement l'acte de la milice. Ce bill affecte principalement la milice sédentaire et il remédie à certaines clauses de l'acte relatives à la convocation des troupes, qui n'étaient pas satisfaisantes.

M. Mackenzie—J'espère que ce bill n'accordera pas aux volontaires les pouvoirs d'officiers de paix.

M. Masson—C'est un des buts de la mesure.

M. Blake—Ce bill affecte jusqu'à un certain point les droits des législatures locales qui sont responsables du maintien de l'ordre public dans les provinces.

Sir John Macdonald—Ce bill n'amènera pas un conflit d'autorité entre les juridictions fédérale et locale. Du reste, les points importants de la mesure seront exposés en temps et lieu.

M. Blake—Pourquoi ne pas discuter la question de suite. La seconde clause du bill pourvoit à ce que les volontaires appelés sous les armes aient les pouvoirs de constables spéciaux. C'est leur donner une autorité qui compromet à l'avenir des citoyens d'aujourd'hui.

M. J. McDonald—Ce bill aura pour but de définir d'une façon plus satisfaisante les attributions et les droits des volontaires lorsqu'ils sont appelés sous les armes.

M. Blake—J'espère toutefois que le gouvernement n'a pas l'intention de donner aux troupes le droit de faire feu sur les volontaires. (Rires.)

M. J. McDonald—L'honorable député doit savoir le contraire.

M. Masson—Le changement en question figure déjà dans le statut de 1868 qui donne aux membres de la milice les attributions d'officiers de paix.

M. Mackenzie—Il y a toutefois une différence; dans le bill, les volontaires seront convoqués par leurs officiers, tandis qu'en vertu de l'ancien statut ils devaient être appelés sous les armes par les magistrats.

Sir John Macdonald—La chambre a parfaitement le pouvoir de placer des volontaires comme officiers de paix, sous le commandement de leurs propres officiers.

M. Blake—L'honorable monsieur semble oublier que le pouvoir civil est supprimé dans les cas de trouble.

M. Courso—Le bill n'empiète en aucune façon sur les droits des citoyens. Il donne simplement aux volontaires le droit d'agir comme constables spéciaux dans les cas d'urgence. C'est une garantie de plus du maintien de l'ordre.

Après quelques remarques de M. Mills, le bill est lu une seconde fois.

La chambre se forme en comité sur le bill.

M. Kirkpatrick—Il est curieux de voir les députés de l'opposition se mettre à l'œuvre pour défendre la loi individuelle, eux qui, en 1878, ont appelé de toutes leurs forces les armes pour le maintien de la paix.

M. Mackenzie—Les troupes ont été convoquées, en 1878, non par le gouvernement, mais par les magistrats. J'ai pris toutefois le principal officier d'en prendre le commandement, car tel que le secours d'un officier expérimenté serait utile dans les circonstances.

M. Kirkpatrick—L'ancienne administration est responsable de la convocation des troupes; on doit se rappeler qu'elle a présenté un bill pour couvrir les dépenses des forces militaires dans cette occasion.

M. Blake—L'opposition ne s'est nullement moquée de la milice, comme on l'en accuse, mais il est du devoir des membres de cette chambre de prendre des mesures pour mettre les citoyens du pays à l'abri d'un abus de pouvoir qui ne peut être que trop entier sur les forces militaires, et la société doit empêcher l'adoption de toute loi ressemblant à la loi martiale.

M. Kirkpatrick—Je n'ai pas prétendu que les magistrats devraient pouvoir exercer le pouvoir de convoquer les troupes. J'ai dit seulement que l'application des clauses du bill pouvait sans danger être confiée à l'exécutif.

M. Casgrain—Le bill ne définit pas d'une façon suffisante la légalité des ordres qu'un officier peut recevoir de ses supérieurs.

M. Kirkpatrick—On devrait établir dans le bill une des clauses de l'acte de 1863, donnant à tout officier commandant le pouvoir de renvoyer les soldats dont la conduite serait répréhensible.

Le bill est rapporté sans amendement.

Motion étant faite pour la troisième lecture, M. White fait lecture d'une lettre écrite en 1878, au maire de Montréal, dans laquelle il déclarait qu'il prenait sa responsabilité l'envoi de troupes pour le maintien de l'ordre.

Sir John Macdonald—Le député de Lambton a déjà dit que, dans cette occasion, il n'avait pas le droit de consulter le général, et que, de son côté, le général n'avait pas le droit de le consulter.

M. Masson—Il appert d'une façon bien évidente, que le chef du gouvernement d'aujourd'hui s'est abouché avec le maire de Montréal avant que ce fonctionnaire ait pris aucune détermination.

Après quelques remarques de M. Anglin et White, le bill est lu la troisième fois.

M. Baby fait motion pour la se-

conde lecture du bill refondant les lois relatives au revenu.

Il est nécessaire, dit-il, que je fournisse quelques explications au sujet du caractère de la mesure. Lorsque j'ai présenté le bill, j'ai dit qu'il s'agissait d'introduire aux règlements existants différents amendements de nature à le harmoniser et à en rendre l'interprétation plus claire. Il y a cinq catégories d'amendements; d'abord, les amendements verbaux, qui, bien entendus, ne changent pas la loi, mais servent à l'harmoniser et à réunir les actes actuellement en force.

Le bill refond la loi relative à l'accise et la partie de l'acte 37 Vict, qui a trait à l'évaluation de l'alcool, sous le titre de l'acte imposant des licences aux fabricants de liqueurs distillées de l'alcool.

Il y a aussi une loi relative à la falsification des boissons et substances alimentaires dont les dispositions ont été introduites dans le bill actuellement devant la chambre.

La troisième clause a trait aux droits; elle fait disparaître les fractions de cent dans la liste des droits. La quatrième clause s'occupe des licences d'entrepôt. On accusait le gouvernement de percevoir deux droits: droit de licence et droit d'entrepôt. La première clause a trait à l'entrepôt. Elle impose un simple droit pour couvrir les dépenses du département dont les employés sont obligés de se porter sur des points différents pour faire les inspections; de plus, comme tous les jours les demandes d'entrepôt vont en augmentant, il n'est que juste que le gouvernement y mit un frein en imposant des droits. En vertu de la nouvelle loi, il y aura une imposition de droit, non-seulement sur les entrepôts ordinaires, mais encore sur les entrepôts dépendant du contrôle de l'accise.

La cinquième clause change la loi relative à la culture et à la fabrication du tabac. On a imposé un droit sur le tabac en feuille qui, par son état de dix centus par livre, l'expérience a montré que ce droit était inutile et qu'il ne servait qu'à encourager la contrebande. Les cultivateurs de tabac, les fabricants de tabac et le fabricant de la culture et de la fabrication du tabac, qu'il soit de provenance canadienne ou américaine. Le gouvernement protégera les fabricants canadiens en imposant une licence moindre pour le tabac canadien; il protégera ainsi le producteur, fera cesser la contrebande et assurera au tabac du pays un marché avantageux. Quoique le bill ne protège pas les producteurs canadiens autant qu'on pourrait le désirer, il n'en est pas moins fait pour encourager grandement l'industrie de la fabrication du tabac. Le dernier amendement est relatif aux amendes qui sont si élevées en vertu de la loi actuelle que lorsque les autorités poursuivent quelqu'un pour violation des lois du revenu, il leur est difficile d'obtenir un verdict devant une cour civile.

Lorsque la chambre considérera le bill en comité général, j'aurai l'occasion d'expliquer d'une manière plus détaillée les différents clauses.

M. Laurier—Le gouvernement n'est pas logique; il veut diminuer les droits et réduire le principal officier d'un revenu de \$200,000. La culture du tabac ne convient pas au sol canadien qu'il éprouve.

M. Bergeron—La question est de la plus haute importance pour les cultivateurs de la province de Québec et sans doute les différents amendements présentés à la loi du revenu ne peuvent que favoriser leurs intérêts.

À 6 heures, l'orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR. M. Dugas reprend le débat. Le bill est de nature à favoriser les intérêts de la culture du tabac au Canada. L'ex-ministre du revenu n'a pas toujours aimé envisagé la question, car en 1878 il présentait une loi destinée à protéger la culture du tabac. En faisant de l'opposition à cette mesure les honorables députés peuvent être persuadés qu'ils sont en désaccord avec l'opinion publique, car cette loi ne peut manquer d'être patriotiquement bien accueillie dans les campagnes.

M. Patterson—Essex—Le bill ne peut manquer d'avoir de bons effets, mais il n'impose pas un droit sur le tabac importé.

M. Plumb—Cette loi favorisera beaucoup la culture du tabac et lui donnera beaucoup d'impulsion si les agriculteurs cultivaient cette plante avec intelligence, ils ne peuvent manquer de réussir, car le sol canadien est très favorable.

M. Girouard—Le tabac n'est pas un article de luxe, mais bien un article nécessaire; il serait donc juste de l'exempter de tout droit et de taxer davantage le tabac étranger. Toutefois, telle qu'elle est présentée, la loi aura sans doute les meilleurs effets.

Après quelques remarques de M. Casgrain et de M. Baby—En imposant des licences d'entrepôt, on évite la fraude et on facilite beaucoup la perception des droits du revenu.

Le bill est considéré en comité. Le comité se lève et fait rapport et de mande l'autorisation de siéger de nouveau.

La chambre s'ajourne à 2:30 heures.

—On annonce que le roi de Siam visitera prochainement les principales capitales de l'Europe. Après un court séjour en Angleterre, il se rendra aux Etats-Unis. Le gouvernement américain doit envoyer un vaisseau de guerre à Southampton pour l'amener à New-York.

COMMUNICATION

NOTRE LANGUE

M. le Rédacteur.

L'anglicisme, voilà l'ennemi! Tel est le cri qui, jeté récemment par M. Tardivel, naguère par M. Gingras, et par d'autres avant lui, se répète au jourd'hui aux quatre coins de la province de Québec. Si cette croisade se continue avec la même vigueur, nous allons peut-être finir par croire que nous écrivons le français comme des barbares—ce qui est, vrai pour plusieurs de nos jeunes Aristocrates—mais persuadés, nous concitoyens anglais que nous sommes une race dégénérée: impression malheureusement répandue parmi un trop grand nombre d'entre eux. N'allons donc pas nous déprécier inutilement. Le patriotisme autant que la vérité nous commandent d'agir autrement.

Je remarque qu'on fait plutôt à guerre à des mots impropres ou réputés tels—au sujet de sujets desquels il régnait souvent des doutes très légitimes—qu'à l'usage de nos hommes de lettres. Vaudrait mieux poursuivre comme par cette dernière réforme, la plus importante de toutes. En effet, si notre langue est exposée à un danger sérieux—ce que je nie—ce n'est pas parce qu'il s'y glissera quelques anglicismes, quelques mots du terroir, propres à lui donner un cachet tout à fait caractéristique, mais bien parce que nous aurons perdu le génie de notre idiome, parce que nous aurons perdu le style, la tournure, le faire des maîtres de notre langue.

Je viens de lire, par exemple, dans l'Opinion Publique, un écrit de M. F. Gingras, l'un des traducteurs du Parlement, sur la question de savoir s'il faut rendre cent par centin ou centime. M. Gingras opine pour centime tandis que celui est l'objet de la prédilection de M. Lusignan. J'avoue que M. Gingras m'a presque converti à sa manière de voir, quoique ça n'est semblait consacré par la loi qui a reconnu, il est vrai, bien d'autres mots impropres: nos législateurs se mettant parfois en tête d'en avoir plus long que l'Académie.

Malheureusement les observations critiques de M. Gingras sont encastrées dans un style redondant et diffus, dans des phrases interminables, chargées d'incidents, au point que l'auteur pourrait avantageusement consacrer ses loisirs à reformer son style avant de pourchasser sans merci les expressions vicieuses. On m'avait dit que M. Gingras était un puiste, que son suprême honneur était de trouver un écrivain en faute, de l'écheniller d'une façon pas toujours anodine. Dans ce cas, son article paraît surabondamment combien est vraie cette parole du poète que si la critique est aisée l'art est difficile. Comme je présume que vous avez peu d'espace à consacrer à des matières de ce genre, surtout en pleine session, je me contenterai de citer comme échantillons les deux phrases suivantes enclavées dans le susdit article. Ad uno disco omnes.

"Peu malin de sa nature, je doute même, s'il était encore vivant, qu'il se permit de dire que la prétention à la connaissance de notre bel idioma s'affiche depuis beaucoup de temps dans nos journaux avec beaucoup de cranerie; mais ce dont je conviens, c'est que les arguments qu'il apporte à l'appui de sa thèse étaient, moins le tri, identiques à ceux que fait aujourd'hui votre modeste contradicteur."

"Comme lui, il affirmait que centime ne pouvait pas être accepté comme centime partie du dollar, attendu que par son acception actuelle il désignait déjà le centième de franc et que, de même que le terme millionnaire, il ne répondait pas à la valeur que notre loi lui donne; ce qui créait de la confusion, etc., mais comme lui encore, il était opinatoire, jusqu'à ne pas admettre que cette confusion deviendrait impossible du moment que la valeur de cette pièce serait définie par la loi."

Le lecteur avouera que lorsqu'un écrivain peut commettre un pareil abus de sa plume, il doit y songer deux fois avant de parler en public sous sa signature et de se livrer à pareilles critiques.

POISSON D'AVRIL.

CHAPEAUX DE SOIE.

Les nouvelles modes de chapeaux pour les printemps sont très élégantes et conviennent à presque toutes les figures.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

MARCHANDISES

Nouvelles et de Groat

O'DONERTY et Cie.

110 RUE SPARKS

En face de MM. Bates et Cie., épiciers.

SERVICE A THÉ

EN

PORCELAINE,

(44 morceaux)

\$5.00

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63 rue Sparks

LES

Salons d'Etalage!

D'ARTICLES DE MODES

DE

MM. STITT et Cie.

SERONT OUVERTS

Jeudi, 1er Avril,

Et les dames y trouveront un choix précieux des dernières nouveautés de

Paris, Londres et New-York

COMPRENANT:

Chapeaux, Turbans, Fleurs,

Plumes et Articles de

Fantaisie.

NOTE

La mode est aux Turbans pour les grandes soirées, et plusieurs de nos dessins sont charmants. Il y en a une collection considérable des dessins les plus nouveaux chez

STITT ET Cie

53 et 55 Rue Sparks

1880

Fêtes de Pâques!

M. LAUR. DUHAMEL

Ayant fait de grandes améliorations à son étal, lui permettant d'exhiber un assortiment plus considérable de

Viandes de Choix,

que les années précédentes, est capable de satisfaire tous les goûts.

Il remercie ses nombreux pratiques de l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et sollicite de nouveau leur patronage et celui du public en général. Il fera tout en son pouvoir pour tous les satisfaits.

IL A TOUJOURS EN MAINS

VOLETTES,

SAUCISSES,

LANGUES,

VIANDES FUMÉES,

LARD SALÉ, etc., etc.

AU COIN DU VIEUX

MARCHE BY,

SUR LA RUE CLARENCE,

Ottawa, 22 mars 1880.

Nouvel Atelier

Photographique

140 Rue Sparks,

(autrefois JARVIS)

12 PHOTOGRAPHES pour \$1

DORTON et DELORME

Propriétaires

Ottawa, 3 déc., 1879.

DEMENAGEMENT
Kearns & Ryan
 Déménageront leur magasin, 49 et 51 rue
 Rideau, au
BLOCK HUTTON,
 RUE SPARKS,
 Vers le 15 Mars prochain
GRANDE VENTE
 à réductions considérables dans tous
 les départements, à partir de
Lundi, 2 Février 1880
KEARNS & RYAN.
 (Voir notre circulaire.)
SERVICE TELEGRAPHIQUE

ETATS-UNIS.
Incendie-Navigation.
 Philadelphie, 1er.—Un incendie a éclaté ce matin dans la manufacture de parapluies de Coover et compagnie; les pertes s'élevaient à \$70,000.
 Mackinaw, Mich., 1er.—La glace est toujours solide au sud du canal; le temps est très beau.
 Chesterville, 1er.—Un incendie a éclaté hier à Dunbar, dans l'hôtel Spoten. Tout le mobilier a été la proie des flammes. Les pertes ne sont pas couvertes par les assurances.

EUROPE.
Elections-Courus chevaux-L'ambassadeur du roi de Siam.
 Londres, 1er avril.—Les élections ne changent que fort peu la représentation de la cité au parlement. Le grand prix du steeplechase de Crovden a été gagné par *Baccus*, à M. Dunlop; *M. va non*, à M. James Gordon Bennett, est arrivé second.
 L'ambassadeur russe auprès de la Porte a menacé de se retirer si la sentence portée contre l'assassin du colonel Commeroff n'était pas promptement exécutée.
 Sa Sainteté le pape a envoyé Mgr Colajqui un mission spécial au Mexique.
 Londres, 1er.—L'envoyé du roi de Siam est attendu dans les premiers jours du mois de mai. Le roi de Siam veut venir lui-même, pour présenter à la reine le grand cordon de l'Ordre de l'Éléphant blanc, mais sa visite est retardée à cause de la maladie de l'ex-roi qui aurait pris les rênes du gouvernement, en l'absence du roi.
 Berlin, 1er.—On dit que la Russie a envoyé une circulaire aux puissances étrangères proposant un arrangement de nature à restreindre le droit d'asile. L'Allemagne et plusieurs autres puissances auraient envoyé une réponse favorable.
 Londres, 1er.—La votation a eu lieu hier dans 76 comtés et la nomination dans 48. Jusqu'à présent la victoire est partagée entre les deux partis.
 L'épizootie fait des ravages considérables dans certains comtés d'Angleterre, aussi il se fait de fortes commandes de viande en Amérique.
 Grand nombre d'émigrants doivent se diriger sur l'Amérique dans le cours du mois d'avril.
 Liverpool, 1er.—Les maçons de cette ville ont fait une grève générale.
 Paris, 1er.—Il y a eu aujourd'hui une explosion de feu grisou dans les mines d'Andelari, département du Mans. Cent cinquante ouvriers ont été tués.
 Berlin, 1er.—On a célébré avec beaucoup de solennité le soixante-sixième anniversaire de la naissance de Bismarck. L'empereur Guillaume la félicité et plusieurs hauts personnages lui ont envoyé des présents.

CANADA.
Incendies-Histoire de royaume-Marche funèbre dédicée à la mémoire du Prince Impérial.
 Strelsville, Ont., 1.—Un journalier du nom de Ellerton, qui avait été employé ces temps derniers par M. Onew McCannan, s'est pendu dans une grange. On ne sait quelle raison attribuer à cet acte de désespoir.
 Hamilton, 1.—La nuit dernière, les hangars et les écuries de M. E. V. Fuller, gérant de la compagnie des lamiiniers, ont été la proie des flammes. Grâce à la prompte arrivée des secours, les maisons voisines ont été préservées.
 Québec, 1.—Le Dr Miller et Mile Poston, fille de feu M. Edward Poston, avaient composé en collaboration une marche funèbre dédiée à la mémoire du prince impérial. Ils en ont envoyé une copie avec partition pour orchestre, à l'empératrice Eugénie, magnifiquement illustrée par les Soeurs du Couvent du Bon Pasteur. Les illustrations à la plume sont admirables et la couverture du volume est formée des différents bois du Canada; ce travail de marqueterie est fort beau. La marquise de Bassano a reçu instruction de l'impératrice de remercier les donateurs et de leur envoyer une des dernières photographies du prince prise à Natal peu de temps avant sa mort.
 Toronto, 1.—On dit qu'une maison du village de Parkdale est hantée par les revenants; tous les locataires qui l'ont occupé successivement ont été obligés de l'abandonner; ils entendent la nuit des voix et des bruits mystérieux. Chaque soir, une foule nombreuse s'assemble devant la maison, mais les revenants, qui ne sont sans doute que des favoris du volage, persistent à se faire voir devant si nombreuse réunion.
 Mitchell, Ont., 1.—Des voleurs se sont introduits la nuit dernière dans le magasin de nouveautés de M. J. Williams et fils et ont enlevé pour environ \$400 de marchandises diverses.

UN MAGNIFIQUE ASSORTIMENT
 de
Faïence, Porcelaine, Verrerie et Lampes
 à TRES-BAS PRIX.
 Épargnez votre argent en venant marchander.
 Hulle de Charbon Canadienne non-Explosive, 25 centimes le gallon, MEXTRA TARIFAUX.
CHATFIELD,
 92, RUE RIDEAU.

C. R. a été nommé major dans le régiment des carabiniens Victoria.
 Les recettes du Grand-Tronc pour le mois de mars sont de \$58,635 plus élevées que celles de la période correspondante de 1879.
 Québec, 1er.—Les employés de la division est du chemin de fer du nord ont présenté hier à leur ancien gérant, M. McGreevy, un magnifique chronomètre. Ce cadeau était accompagné d'une adresse de félicitations.
 Winnipeg, 1er.—Manitoba envoie cette semaine un nouveau don de \$1,600 pour le fonds de secours des Irlandais.
 La nouvelle scierie de M. Mathews s'ouvre dans les premiers jours du printemps.
 M. Ch. Whitehead et H. W. Rathan ont obtenu le contrat pour la construction des second cent milles du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge.

A TRAVERS OTTAWA
 —M. P. C. Raine, un des membres du corps de police, a envoyé sa résignation.
 —La garde de Rideau Hall a en dossier hier, pour la première fois, son nouvel uniforme.
 —Le détective Earl, qui avait amené des Etats-Unis le prisonnier Brisebois, est reparti hier.
 —Paul Brisbois a été écroué, hier, dans la prison d'Ymmer par M. le chef de police Sherwood.
 —M. Joyce, de la Chaudière, fait rebâtir ses ateliers de carrosserie qui ont été cet hiver la proie des flammes.
 —Mme Jacques, mère de M. Alex Jacques de cette ville, est morte hier à Toronto, à l'âge de quatre vingt dix neuf ans.
 —Dans le cours des trois derniers mois 2,494 voyages de foire ont été pesés au marché By et 48 au marché Wellington.
 —L'assemblée annuelle du club des rameurs d'Ottawa a lieu lundi prochain. Les membres procéderont à la nomination des officiers et prendront des arrangements pour les courses du printemps.
 —L'assemblée de la société d'agriculture de la ville d'Ottawa a lieu cette après-midi. Les membres s'occuperont de la nomination d'un directeur, en remplacement de M. Rowe, et aviseront aux mesures à adopter pour assurer le succès de l'exposition de l'été prochain.
 —On a trouvé hier le cadavre d'un enfant nouveau-né, dans un terrain vague, au coin de la rue Broad et du chemin Richmond; il était enveloppé de vieux chiffons. M. le coroner Corbett a reçu avis des faits, mais il attend avant d'ouvrir une enquête, de recevoir des instructions du solliciteur du comté.
 —Brisbois, le meurtrier de la Gati-neau, ne semble aucunement redouter l'issue de son procès; il prétend pouvoir prouver qu'il était dans le cas de légitime défense et que Hennessy voulait lui ôter la vie. Le prisonnier appartient, par-ii, à une très honnête famille. Son père, qui était batelier, s'est noyé il y a quelques années à Sainte Anne, et son frère qui naviguait aussi a péri de la même façon.

PETITE GAZETTE
 —Pour être vendu au magasin le plus populaire de la ville, plus de 2,000 verges d'indiennes foncées, couleurs garanties, à 5 cents la verge. Allez à la boule verte, rue Dalhousie. C'est là que vous ferez des achats à des prix qui vous surprendront.
 —Le toux, le rhume ou le mal de gorge ne devraient pas être négligés. Les *Trochiques Bronchitiques de Brown* sont un remède simple qui soulage instantanément.
 —Lorsque l'estomac d'un enfant est dur et enflé, c'est qu'il a des vers. Rien de ce qu'il mange ne lui fait du bien. La nourriture est absorbée par les vers. Achetez une boîte de *vermifuge comfit* ou *Pastilles vermifuges*, donnez-les à l'enfant et il sera guéri.
 Déménagement.—M. P. V. Rochon dit qu'il vend des nouveautés et des épiceries à des prix tellement bas, qu'il ne peut pas payer un loyer aussi cher et pour une somme moins élevée il a loué une meilleure maison. Il déménagera le 1er mai, de l'autre côté de la rue, dans le local actuellement occupé par l'hôtel Langlois, coin des rues Dalhousie et Clarence.

UN MAGNIFIQUE ASSORTIMENT
 de
Faïence, Porcelaine, Verrerie et Lampes
 à TRES-BAS PRIX.
 Épargnez votre argent en venant marchander.
 Hulle de Charbon Canadienne non-Explosive, 25 centimes le gallon, MEXTRA TARIFAUX.
CHATFIELD,
 92, RUE RIDEAU.

INSTITUT CANADIEN,
 RUE YORK

LA MALEDICTION !
 Grande Soirée Dramatique
 DONNÉE PAR
LES CADETS DU COLLEGE D'OTTAWA
 Samedi soir, le 3 avril.
 Portes ouvertes à 7 hrs. Lever du rideau à 8 hrs.
 Il y aura un magnifique orchestre.
 ADMISSION 25 Centimes.

AVIS
 Aux hôteliers et marchands
 Tous ceux qui désirent obtenir des licences d'hôtels ou de magasins pour l'année comprise entre le 1er mai 1880 et le 1er mai 1881, sont par le présent avisés que les demandes de telles licences doivent être faites à l'inspecteur le 6 avril ou le 7 avril prochain. On peut se procurer des formulaires au bureau de l'inspecteur, à l'hôtel de ville.
 Heures de bureau : 10 heures a.m. à 4 hrs p.m. tous les jours ouvrables.
 JOHN O'REILLY,
 Inspecteur et commissaire des Licences pour la ville d'Ottawa.
 Ottawa, 22 mars 1880.

AVIS
 Une copie de la liste des votants de la cité d'Ottawa a été affichée en premier lieu dans le bureau du greffier de la cité, en la ville d'Ottawa, le 7 mars 1880. Je fais maintenant appel à tous les électeurs de la municipalité de venir examiner la dite liste, et si on y découvre quelques erreurs ou omissions, de prendre de suite les mesures nécessaires pour les faire rectifier.
 Daté à Ottawa, ce 10 jour de mars 1880.
 W. P. LEIT,
 Greffier de la cité.

BEAUX
CHAPEAUX !
 DE
FEUTRE :
 POUR
 50 et 75 cents
 CHEZ
H. L. COTE,
 128 Rue Rideau
 Pres de la rue Nicholas
EDUCATION
 CLASSE PRIVEE DU JOUR ET DU SOIR
 Pour les Jeunes Gens
 La tenue des Livres, l'arithmétique, la Calligraphie, la correspondance Commerciale et la Grammaire sont enseignées en Anglais et en Français par un professeur compétent.
 Le Latin et le Piano sont extra.
 On reçoit un certain nombre de pensionnaires.
 Pour plus d'informations, s'adresser au professeur, à sa résidence, No. 19 rue Murray
J.-B. LEFEBVRE, Professeur

CANAL WELLAND.
 Avis aux Entrepreneurs Machinistes,
 Des soumissions cachetées, adressées au sous-secrétaire des chemins de fer et canaux, et endossées, "Soumission pour portes d'écluses, Canal Welland" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Est et de l'Ouest, JEUDI, le 3 avril prochain, pour la construction de portes et de tous les appendices nécessaires pour les nouvelles écluses du Canal Welland.
 Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le 2 et après le 20 mai prochain, jeudi; on pourra aussi se procurer des formes imprimées pour soumission.
 Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, nécessaires à ce genre de travail; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formulaires imprimés, et dans le cas d'une compagnie de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés, et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de \$250, pour les portes de chaque écluse, n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.
 Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.
 Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décelé d'accepter la soumission recevront avis que leurs soumissions sont acceptées à condition qu'ils fassent un dépôt de 500 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie—qui devra être mis au crédit du Receveur Général, dans le délai de 3 jours de la date de cet avis.
 200 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.
 Ce Département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune soumission.
 F. BRAUN, Secrétaire.
 Dépt des chemins de fer et canaux,
 Ottawa, 29 Mars, 1880.

1880 NOUVEAUTÉS 1880
 VENANT D'ETRE REÇU, UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE
Draps de l'ouest de l'Angleterre,
 ET DE DRAPS FRANÇAIS,
TWEEDS FRANÇAIS ET ECOSSAIS,
Tweeds Canadiens, eto
 On sollicite respectueusement la visite et le patronage du public.
P. C. AUCLAIR,
 Ottawa, 10 février 1880. 133 Rue Sparks

\$12,000
 GRANDE
Loterie de l'Opera
 OTTAWA,
 COMMENCANT
Lundi, 29 mars 1880

Une somme de douze mille dollars sera distribuée comme suit :

1 grand lot principal,	\$2,000
2 do do	1,000
1 do do	500
10 do do	100
10 do do	50
125 do do	20
200 do do	10
250 do do	5
600 lots	\$12,000

Billets - - - \$5
 On peut se procurer des billets, ainsi que des programmes contenant tous les détails relatifs au TIRAGE DE LA LOTERIE, en s'adressant à M. P. A. Charbonneau, chez M. P. C. Auclair, rue Sparks.
Prenez vos billets d'avance
 F. CLEWOW, président,
 W. H. LEWIS, secrétaire,
 JAS. BREWER, gérant.
 Ottawa, 3 mars 1880.
EUGENE ROBITAILLE
 HORLOGER ET BIJOUTIER
 PRATIQUE.
 Fait aussi les
OUVRAGES EN CHEVEUX.
 Dorures et plaqués de toutes sortes, AU PLUS BAS PRIX.
 45, Rue RIDEAU, Block Egleson.
 Ottawa, 11 sept. 1879.

EN VENTE
 LES
Canadiens de l'Ouest
 PAR
JOSEPH TASSÉ.
 2e EDITION.
 Deux volumes in 8o de 600 pages chacun.
 Edition ordinaire..... \$2.00
 Edition illustrée de 21 portraits..... \$3.00

100
Pardessus
 ET
Usters
 POUR LES
OUVRIERS de CHANTIERS
 CHEZ
C. GAGNÉ ET Cie
 277, RUE WELLINGTON

CHARCUTERIE FRANÇAISE
SEULE MAISON A OTTAWA
 L'on trouve toujours un assortiment de Viande préparée de première qualité Et vendue à des prix modérés.
 D'unés desséchés, Volailles rôties, Langue pressée et marinée, Saucisses de Boulogne Paris, etc., etc.
A. COURCELLE,
 Carré du marché By, Nos 14 et 16.
 Ottawa, 24 janvier 1880.

ETAL C.
MARCHE BY.
 Entrée sur la rue Clarence.
J. MARTEL, Propriétaire.
 Tout en remerciant ses nombreux pratiques, les invite à venir lui rendre visite. Il a constamment en main un assortiment complet de
VIANDES FRAICHES,
SALEES et FUMÉES.
J. MARTEL.
 Ottawa, le 28 janvier. 1880.

SAINTE LOGIQUE.
 Ne laissez jamais l'heure passer sans vous occuper quelque chose de votre avenir.
LA GRANDE PANIQUE A PRIS FIN!
 Durant les prochains deux mois aura lieu la
Grande Vente
 SUIVANT POUR ÉPUISER LE STOCK IMMÉDIATEMENT L'INVENDU
 LA VENTE COMMENCERA
JEUDI le 26 du courant.
 Et ne durera que de 30 jours seulement.
C. EGAN et Cie.,
 637 et 639 rue St-Jacques,
 Pour les détails voir les petites affiches.

AVIS DE DEMENAGEMENT
 Vers le 5 Avril courant.
MM. DAWES et Cie.
 Transporteront leur établissement d'embotteillage au
 No. 883 rue Wellington, (coin de la rue Bay,) Porte voisine de la glacière de M. l'échevin Christin.
JAS. POCKLINGTON,
 Ottawa, 1er Avril 1880. Gérant.

Harnais, Selles, Malles, Valises, Etc., etc., etc.
 Les soussignés informent leurs amis et le public qu'ils ont fabriqué durant l'hiver, et offrent maintenant en vente, un magnifique assortiment de
Harnais, Selles, Malles, Harnais pour les chantiers et la ferme. Harnais pour charrettes écossaises, Harnais de travail, Colliers, Selles de dressage, Couvertures de chevaux de toute description, etc., etc., etc.
CUIR A HARNAIS COUPE A ORDRE OU EN QUANTITE
 Spécialité de GENUILLÈRES POUR LES CHEVEUX sujets à se blesser ou pour ceux qui font de longs trajets.
 Ceux qui auraient besoin d'articles dans notre branche feront bien de venir inspecter notre stock. Nous offrons des avantages tels qu'ils devront avoir pour résultat d'établir des relations satisfaisantes entre nous et le public.
S. & H. BORBRIDGE,
 88 et 90, coin des rues Rideau et Mosgrove,
 BASSE-VILLE, OTTAWA
 Ottawa, 20 mars 1880.

P. BASKERVILLE ET FRÈRES
Epiceries Vins, Liqueurs et Provisions
 A DES PRIX QUI NE PEUVENT PAS ETRE SURPASSÉS.
 Les importations considérables que nous faisons sont une preuve suffisante pour assurer nos clients que nous pouvons leur donner une bonne valeur pour leur argent.

MARCHANDISES SUPERIEURES
Cotons gris, Cotons blancs
 ET
Toile écarlée,
BRYSON & Cie.
 150 Rue SPARKS.
 Vente sans réserve, pour argent comptant
La vitrine de votre voisin
 Tout le monde doit aller voir la vitrine de M. BOYDEN et les belles marchandises qui y sont exposées, et au nombre desquelles on peut admirer des tables de jeu de fantaisie, des chaises de luxe, des étagères, des mobiliers de salon, et tout ce qu'on peut imaginer de plus élégant en fait de buffets de salle. Allez rue Sussex et examinez.
JOSEPH BOYDEN,
 Variety Hall et Magasin de Meubles, 532 et 534, rue Sussex.

A. SWALWELL,
 ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES DE PREMIÈRE CLASSE.
CARRÉ DU MARCHÉ,
 BASSE-VILLE. 156, RUE SPARKS, HAUTE-VILLE.
MAISONS A LOUER
 Une RÉSIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin, No. 152 rue Dalhousie; loyer, \$10 par mois.
 Un MAGASIN et RÉSIDENCE, No 170 coin des rues Dalhousie et Water; loyer, \$12 par mois.
 Pour plus ample information, s'adresser à
 Madame H. PINARD,
 84 rue Water.
L. A. Olivier
 AVOCAT.
 Bureau.—Bocognure des rues Rideau et Sussex, Block d'Egleson, Ottawa, Ont.
 ARGENT A PRETER
 Ottawa, 23 juin 1879. 188

MARCHE D'OTTAWA.

Vendredi, 2.
VIANDS—Mouton par livre, 5c. à 6c.
Lard, par 100 livres, \$5.75 à \$6.25.

MARCHES ETRANGERS.

New-York, 1
Coton, forme 12 9/16
Farine de seigle, tranquille et sans chan-

Liverpool, 1
Coton actif et plus fermé, (plants, 78, Orleans 78.

Montréal, 1
FARINE—Supérieure extra 0 00 à 6 15

BOURSE, 1 avril

Table with columns: Valeurs, Montant des cotations, et autres. Lists various bank and stock values.

PIANO A VENDRE

Un offre en vente un magnifique Piano droit achetés du shérif à très-bon marché et qui sera vendu aux mêmes conditions.

MAISON D'EDUCATION

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.
Congrégation de Notre-Dame, RUE GLOUCESTER, OTTAWA.

Le second semestre de cette Institution commence le 1er de Février. Le cours d'études est complet et la méthode d'enseignement est moderne.

Un cours spécial de couture est suivi avec succès par les élèves. On donne une attention particulière à l'économie domestique.

Un cours spécial de couture est suivi avec succès par les élèves. On donne une attention particulière à l'économie domestique.

Peaux, par 100 lbs. 86.50 à \$7.
Pétaux de veau, 10c. à 12c. la livre;

POUR VOTRE Papier, Articles de Bureau ET D'ECOLE,

ainsi que Livres d'Histoire, de Prières, etc., etc.,

DONEZ VOS COMMANDES A L'enseigne du livre et-dessus

N. B.—Toujours en mains, toute sorte de jouets d'enfants et autres objets de fantaisie, le tout à très bas prix.

E. G. LAVERDURE, Plombier, Gazier et Ferblantier

COUVERTURES EN FERBLANC ET FER GALVANISÉ

FOURNAINES A AIR CHAUD, Rue William, Ottawa.

COUVERTURES en Ferblanc et Galvanisé faites d'après le mode le plus amélioré et à des prix très modérés,

Un assortiment de Poêles à Cuisines, à Fourneaux et de Salons, des plus beaux et récents dessins. Aussi des Pompes à Bière et à Eau de toutes espèces.

J. P. MURPHY, POSEUR DE TUYAUX DE VAPEUR et de gaz,

POSEUR DE SONNETTES, etc. 151, RUE RIDEAU.

BAIGNOIRS en CUIVRE POLI, en FER GALVANISÉ, en ZINC, etc.

J. P. MURPHY, 151, rue Rideau

\$7.00 LA DOUZAINES. 140 doz. de Haches,

FABRIQUÉES AVEC Le meilleur Acier de Firth,

EXCELLENTE sous tous LES RAPPORTS

MANN & CIE, Ottawa, 15 août 1879.

WALKER & MCINTYRE, Avocats, Mandataires, Solliciteurs, Notaires, etc.

HOTEL JACQUES-CARTIER

446 et 448 rue Sussex, Ottawa. Antoine Champagne, prop.

L'omnibus de l'hôtel part du coin des rues Murray et Sussex à temps pour l'arrivée et le départ de tous les trains de chemins de fer, et prendra des voyageurs moyennant 25 cts. par tête.

RUSSELL HOUSE

RUE SPARKS OTTAWA. J. A. COUIN, Propriétaire.

Situé au centre des affaires et tout près des édifices du parlement, cet hôtel est le rendez-vous de tous les hommes d'affaires et continue à tenir son rang parmi les premiers hôtels du pays.

Ottawa, 20 octobre 1879.

HOTEL RICHELIEU

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. Vis-à-vis le Palais de Justice, MONTREAL.

Le soussigné remercie ses amis et le public d'Otawa en général pour leur encourageant libéral. Il a l'honneur de les informer qu'il a ajouté

CENT MAGNIFIQUES CHAMBRES à son hôtel, faisant face sur la place Jacques Cartier.

Le public trouvera tout le confort à DES PRIX MODÉRÉS

I. B. DUROCHER, Propriétaire

Réouverture de RESTAURANT METROPOLITAIN

(Partie Est, pont des Sapeurs). P. BRANNEN a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir et d'organiser

LE METROPOLITAIN de la manière la plus grande. Le buffet comprend les liqueurs les plus fines et les cigares les plus exquis.

P. BRANNEN, Propriétaire

L'ARGYLL, RUE WELLINGTON

A. BEUZELIN, PROPRIETAIRE.

CHAMBRES à louer, à des conditions modérées. La seule maison tenue d'après le système européen.

JOSEPH DROLET, FABRIQUEUR

RAUX DE SODA ET DE SELTZ, DE BIÈRES DE GINGEMBRER, DE CIDRE, DE LIMONADE, ET DE TOUTES LES DIFFERENTES SORTES DE SIROPS

FABRIQUE, 434 RUE SUSSEX, OTTAWA, 9 mai 1879.

Hotel "Lorne," Pension de première classe à des PRIX MODÉRÉS.

La bar est fournie de vins, liqueurs et cigares de choix

Me. F. X. GROULX, Hotel Johnson, 50, RUE YORK.

JOHN JOHNSON, propriétaire. Logements magnifiques et prix peu élevés.

Les Bains Turcs, 126 RUE ALBERT, Pour Dames (femmes) à leur service

Le DR. LOGAN a son bureau dans la bâtisse même, où il peut être consulté orationnellement de 9 à 11 hrs. a. m. et de 2 à 4 p. m.

MOSHOVE & PEARSON, Avocats, Notaires, etc., etc., Bureau—Vis-à-vis le Russell House, Ottawa, au dessus du magasin de Gibson, confiseur.

L'OPINION PUBLIQUE

La collection complète de l'Opinion Publique, non reliée, est en vente à ce bureau. Prix \$30.00

Chemins de Fer Canadien du Pacifique

Soumissions pour Ponts en Fer

DES SOUMISSIONS adressées au sous-sécretaire seront reçues jusqu'à midi, VENDREDI, le 15 de MAI, pour la construction de ponts de fer sur les affluents de l'est et de l'ouest du Lac des Bois.

On peut obtenir des plans et devis en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa, le ou après le 15 Avril.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

DES SOUMISSIONS adressées au sous-sécretaire seront reçues jusqu'à midi, VENDREDI, le 15 mai courant pour la construction de réservoirs, pour l'alimentation des locomotives, sur différents points sur le parcours du chemin de fer canadien du Pacifique.

On peut obtenir les plans et devis en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa, le ou après le 15 avril.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

CANAL WELLAND

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-sécretaire (le Secrétaire du département des Canaux et Chemins de Fer du Canada) et portant l'endos de "contrats pour différents ponts à construire sur le Canal Welland," seront reçues au bureau jusqu'à MARDI, le 15e jour de JUIN prochain, pour la construction de ponts mobiles fixes sur différents emplacements du Canal Welland.

Les plans, devis et conditions générales peuvent être consultés à ce bureau le et après le 31 MAI prochain. On peut également obtenir des copies de ces documents.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

Les personnes désirant faire des offres doivent fournir les garanties nécessaires; les soumissions ne seront prises sous considération que si elles sont faites sur blancs imprimés et si les signatures correspondent à la raison sociale des soumissionnaires.

SAM'S HOTEL,

Rue York, EN FACE DU MARCHE, L'un des premiers Hôtels d'Ottawa

BONNES CHAMBRES, BONNE TABLE, BONS VINS

Les personnes visitant Ottawa durant la session feront bien de rendre visite à cet hôtel.

Ottawa, 5 février 1880.

Canaris Chanteurs

100

ESMONDES

Williams' Singer

MACHINE A COUDRE

LA MEILLEURE DU MONDE

N'a pas son égale pour le fini, la durée et l'économie de l'ouvrage fait.

2000

MAINTENANT EN USAGE A OTTAWA

Aucun autre MOULIN ne donne autant de satisfaction.

THOMAS MAY, Agent général pour Ottawa.

210 Rue Sparks, S'écroule sous la direction de M. Belanger.

284, RUE D'ALGONQUIN, Ottawa, 25 nov. 1879.

GIBSON, FILS ET WARNOCK, MANUFACTURIERS DE Biscuits

pour le commerce de gros. Le plus grand bléssement de la vallée d'Otawa.

Tous nos biscuits sont cuits à la vapeur au moyen d'un fourneau mobile qui a une capacité de 20 quarts de fleur par jour.

Nos employés sont des premiers mains du pays. Nous ne nous occupons que du commerce de gros seulement et garantissons pleine satisfaction.

GIBSON, FILS ET WARNOCK, Coin des rues Bank et Queen.

E. PETIT, Bijoutier et Horloger

25 ans d'expérience dans les meilleures maisons des principales capitales du monde.

M. PETIT désire annoncer qu'il a adjoint à son atelier de bijouterie et d'horlogerie un magasin très complet de cigares, tabac, pipes, etc., etc.

No. 18, RUE RIDEAU, COIN DU PONT DES SAPEURS.

N.B.—M. PETIT profite de cette occasion pour remercier le grand nombre de clients qui ont bien voulu l'honneur de leur patronage et leur souhaiter une heureuse année.

Ottawa, 11 juillet 1879.

O'GARA, LAPIERRE & REMON, Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc. Bureau, Block de Hay, rue Sparks, Ottawa.

Déménagement dans Ontario-Ouest!

TOUT LE FONDS DE NOUVEAUTÉS DU LIVERPOOL HOUSE, 61, RUE RIDEAU, OTTAWA.

Doit être vendu dans trente jours

Les propriétaires feront D'IMMENSES REDUCTIONS pour faciliter l'écoulement de leurs marchandises. Les acheteurs feront bien de venir de bonne heure, pour s'assurer de bonnes occasions.

J. B. BRANNEN, LIVERPOOL HOUSE, 61, RUE RIDEAU

DEMEAGEMENT AVIS IMPORTANT

NOUS avons l'honneur d'informer les personnes qui nous ont si libéralement encouragés, l'an dernier, que nous allons déménager dans ce grand et commode magasin,

134, rue Sparks,

Lewis et Blachford, Ganders.

10 septembre 1879.

Par Nomination Spéciale. Wilson & Orr, 403, RUE SPARKS, OTTAWA

Sculpteurs et Doreurs pour Son Excellence le Gouverneur-Général

Fabricants de Cadres, de Miroirs et de Gravures, Marchands de Chromes, de Couleurs à l'eau, de Gravures, de Cadres de Fantaisie, de VITRILLES DORURES RENDEUSES AUSSI BELLES QUE DES NEUVES. Nos prix sont des plus modérés.

NOUVELLES MARCHANDISES!

Nouvelles marchandises dans tous les départements.

L'Enseigne du Lion d'Or

Est devenue célèbre, parce qu'on y trouve toujours de bons effets. On garantit que tout article donnera pleine satisfaction.

LES PRIX SONT MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS.

LE LION D'OR, EST

L'ENSEIGNE du Grand MAGASIN D'UN SEUL PRIX.

Mesdames, venez examiner notre assortiment et informez-vous de nos prix.

R. McMORRAN, 508 - Rue Sussex. 508

Ottawa, 26 septembre 1879.

ALEX. CLARK,

POURVOYEUR DU PEUPLE. Epicerie d'Etape et de Fantaisie.

FRUITS Cristallisés et naturels, CHAMPAGNE et LIQUEURS des meilleures marques, SARDINES aux TOMATES, THES, SUCRES, TABAC,

PORC, SAINDOUX, LARD, BEURRE et EPICERIES en GENERAL. N'a pas de vieil assortiment en mains. Les meilleures qualités garanties et aux plus BAS PRIX.

MAGASIN BLEU, 69 Rue Rideau. Ottawa, 17 Mars 1879.

Les MEILLEURES MARCHANDISES aux plus BAS PRIX possibles SE TROUVENT AU MAGASIN DE L'APIIS ET D'AMEUBLEMENTS, D'OTTAWA.

SHOOLBRID et Cie. Importateurs de TOILES CRÉES pour planchers—Rideaux et matériel de Rideaux—Agents pour les célèbres ameublements de R. HAY et Cie, (anciennement Jacques Hay)—Immense assortiment toujours exposé dans nos magnifiques magasins.

HOTEL DU CANADA.

RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

Cet HÔTEL est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadien. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphes, Buvette.

PRIX: DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR.

AIME BELIVEAU, Propriétaire

N.B.—On invite spécialement nos amis et hommes d'affaires des Etats-Unis descendre à cet Hôtel. Ils trouveront un service de première classe et des prix modérés.

Les voitures de l'hôtel sont aux stations des chemins de fer de la ville, ainsi qu'au débarcadere des bateaux à vapeur.

Ottawa, 20 mai 1879.